

Cir-2324-144
Ain Najm, 27/03/2024

Objet : Ajout des frais de scolarité pour l'année scolaire 2023/2024.

Chers parents partenaires,

Nous vous informons que **la scolarité du 3^{ème} trimestre** s'élève à **6 000 000 de livres libanaises par élève**.

L'ajout global des frais d'écolage présentés au ministère de l'éducation et approuvés par le comité des parents varie entre 12 000 000 LL et 11 000 000LL. Une somme de 6 000 000 LL sera couverte par les parents au 3^{ème} trimestre, tandis que le reste (la somme qui varie entre 55\$ et 65\$) sera déduit de la somme payée à la caisse de contribution temporaire et exceptionnelle du fonds de soutien. Cette décision prise avec le comité des parents vise à alléger le fardeau financier.

Ainsi, les frais d'écolage finaux en livres libanaises pour l'année scolaire 2023/2024 seront les suivants :

	Frais d'écolage pour l'année scolaire 2023-2024
	Droits de scolarité annuels en livres libanaises
(PS – MS – GS)	27,000,000 LL
(CP – CE1 – CE2)	28,000,000 LL
(CM1 – CM2 – 6 ^e)	28,000,000 LL
(5 ^e – 4 ^e – 3 ^e – S1)	29,500,000 LL
(S2 – S3)	30,000,000 LL
Lycée Bac Français (2 ^{de} – 1 ^{re} – T ^{erminale})	32,000,000 LL

Si vous avez des questions ou besoin de clarifications, n'hésitez pas à contacter le service économique de la direction, ou bien consulter vos comptes sur l'application de l'établissement.

Nous vous remercions pour votre soutien continu et votre compréhension dans cette affaire.

La Direction